

Compte rendu de la séance du 19 février 2022

Secrétaire(s) de la séance: Ginette DAUBRESSE

Ordre du jour:

- Délibération relative au RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel)

-Délibération relative au projet de réalisation du lotissement par la société SOAMCO classement des voiries et des équipements dans le domaine public communautaire et communal (convention tripartite de transfert des voies et réseaux dans le domaine public)

- Délibération changement de nom pour la Route de Lens (référencement Google en Route Nationale)

Questions diverses

1) Demande d'emplacement pour un Food Truck

2) Demande de subvention de Marie Clothilde RICHARD (qualifiée au Championnat de France de Cyclo-cross

3) Location de la salle des fêtes aux professionnels, nouveau tarif pour le ménage...

Délibérations du conseil:

Report de la délibération RIFSEEP (2022 001)

La délibération du RIFSEEP aura lieu ultérieurement puisque le document relatif au RIFSEEP doit être envoyé au préalable au Comité Technique Départementale et validé par celui ci lors de sa prochaine Commission.

Suite à la directive du Prefet en date du 24 décembre 2021, relatif au RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et le l'engagement professionnel) des modifications doivent être apportées pour notre commune. En effet, les communes qui auraient délibéré pour maintenir partiellement ou totalement le RIFSEEP des agents en congé longue durée, longue maladie ou grave maladie sont tenus d'abroger sur ce point leur délibération et de prévoir la suspension du RIFSEEP dans leur délibération modificative qui sera prise après avis du Comité Technique. Nous reviendrons donc ultérieurement sur ce sujet lors d'un prochain Conseil après l'avis du Comité Technique.

Délibération relative au projet de réalisation d'un lotissement par la société SOAMCO (2022 002)

L'an deux mil vingt deux, le dix neuf février à dix heures, le Conseil Municipal de la commune d'Ecurie s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Charline CAILLIEREZ, Maire, en suite de convocation en date du 14 février 2022 dont un exemplaire a été affiché au panneau d'affichage de la Mairie.

Etaient présents: M.Bruno Brulin, Mme Charline CAILLIEREZ, M.Jacques CAUDRON, Mme Ginette DAUBRESSE, M.Marc DERAMBURE, Mme Michele FOURNIER, Mme Fatima LOURDEL, M.Marck MERCIER, M.Daniel ZYWIECKI

Etait absente excusée: Mme Magali LORTHIOS

Secrétaire de séance: Mme Ginette DAUBRESSE

**Commune d'Ecurie
Rue de Roclincourt
Projet de réalisation d'un lotissement par la société SOAMCO
Classement des voiries et des équipements dans le domaine public communautaire**

Madame la Maire donne lecture du rapport suivant:

Mesdames, Messieurs,

La société SOAMCO (665, chemin des filatiers – 62223 ANZIN SAINT AUBIN) a déposé un permis d'aménager (PA 062 290 21 0001 en date du 10/09/2021) pour la réalisation, rue de Roclincourt à Ecurie, d'un projet de lotissement avec création de voirie et d'espaces communs.

Cet aménagement générera la création d'équipements que la société souhaite rétrocéder à la commune et à la CUA pour les intégrer dans le domaine public.

Le projet est composé de 33 parcelles.

Contenu de ce qui précède il est donc proposer au Conseil Municipal :

-d'autoriser Madame la Maire:

> à signer la convention de rétrocession des voiries, à prendre toute disposition administrative et financière concernant cette affaire, et ce, sous réserve que la promesse de vente entre vendeur et acquereur de la parcelle, soit conforme au permis d'aménager.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

-AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de rétrocession des voiries, à prendre toute disposition administrative et financière concernant cette affaire, et ce, sous réserve que la promesse de vente entre vendeur et acquereur de la parcelle, soit conforme au permis d'aménager.

Délibération changement de nom pour la Route de Lens (2022 003)

L'an deux mil vingt deux, le dix neuf février à dix heures, le Conseil Municipal de la commune d'Ecurie s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Charline CAILLIEREZ, Maire, en suite de convocation en date du 14 février 2022 dont un exemplaire a été affiché au panneau d'affichage de la Mairie.

Etaient présents: M.Bruno Brulin, Mme Charline CAILLIEREZ, M.Jacques CAUDRON, Mme Ginette DAUBRESSE, M.Marc DERAMBURE, Mme Michele FOURNIER, Mme Fatima LOURDEL, M.Marck MERCIER, M.Daniel ZYWIECKI

Etait absente excusée: Mme Magali LORTHIOS

Secrétaire de séance: Mme Ginette DAUBRESSE

**Commune d'Ecurie
Rue de Roclincourt
Projet de changement de nom pour la Route de Lens**

Madame la Maire donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En février 2022, les services de la Communauté Urbaine nous ont demandé de leur signaler et leur apporter la copie des délibérations faites, relatives au changement de nom de rue, afin de transmettre ces éléments à la société TOMTOM.

En visualisant la commune sur Google Maps et les référencement des rues, il a été constaté que l'actuelle route, appelée "Route Nationale" par les habitants est encore référencée sous le nom "Route de Lens".

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour conserver le nom "Route Nationale" et ainsi l'officialiser par la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de conserver le nom "Route Nationale" et ainsi l'officialiser par la présente.

Mise à jour du tarif de la salle des fêtes (2022 004)

L'an deux mil vingt deux, le dix neuf février à dix heures, le Conseil Municipal de la commune d'Ecurie s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Charline CAILLIEREZ, Maire, en suite de convocation en date du 14 février 2022 dont un exemplaire a été affiché au panneau d'affichage de la Mairie.

Etaient présents: M.Bruno Brulin, Mme Charline CAILLIEREZ, M.Jacques CAUDRON, Mme Ginette DAUBRESSE, M.Marc DERAMBURE, Mme Michele FOURNIER, Mme Fatima LOURDEL, M.Marck MERCIER, M.Daniel ZYWIECKI

Etait absente excusée: Mme Magali LORTHIOS

Secrétaire de séance: Mme Ginette DAUBRESSE

Madame le Maire propose de réviser le tarif de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide des nouveaux tarifs qui seront applicables à compter du 1er mars 2022 :

Location de la salle le week-end :	150 euros
Location de la salle pour une réunion :	120 euros
Location de la cuisine :	50 euros
Location des couverts pour 50 personnes (au-dessus de 50 = 1€ en plus par personne) :	50 euros
Sono :	30 euros
Le nettoyage	150 euros pour la salle et la cuisine 100 euros pour la salle uniquement

Les autres conditions restent inchangées

Questions diverses

1) Demande d'emplacement dans la commune pour un Food Truck.

Le Conseil Municipal a décidé de rencontrer le gérant samedi 26 février 2022 pour avoir plus d'informations complémentaires et prendre décision.

2) Demande de subvention de Marie Clothilde RICHARD (qualifié au Championnat de France de Cyclo-cross.

Le Conseil Municipal a décidé de rencontrer Madame Marie Clothilde RICHARD samedi 26 février 2022 pour avoir plus d'informations complémentaires et prendre décision.

Suite aux intempéries de ce vendredi 18 février 2022, le Conseil Municipal souhaite avertir par lettre recommandée les habitants ayant des constructions en mauvais état de faire le nécessaire pour sécuriser et prodéder aux opérations de réfection.

